



— J'AI POLLUÉ PRÈS DE CHEZ VOUS

Lubrizol, sous les cendres froides

Retour à Rouen (2/2). Zéro transparence, absence de suivi sanitaire... « Les Jours » racontent les suites de l'incendie du 26 septembre 2019.

30 juin 2021
Épisode n° 9

Les épisodes



Recueilli par [Thibaut Schepman](#) ✉

Photo [Jérémy Lempin/Divergence-images](#)

Édité par [Lucile Sourdès-Cadiou](#) ✉



La cour d'appel de Paris a tranché mercredi 30 juin : l'entreprise Lubrizol reste bien mise en examen dans l'affaire de l'énorme incendie que nous vous décrivions heure par heure dans l'épisode précédent (lire [l'épisode 8](#), « 2 h 39, “d'énormes flammes dépassent du côté de Lubrizol” »). Une décision attendue pour les victimes de cette violence environnementale, pour qui le combat judiciaire peut enfin démarrer près de deux ans après la catastrophe. Pendant tout ce temps, elles ont bataillé seules pour avoir une chance de savoir ce qu'elles ont respiré pendant l'incendie et ce que leurs corps en a gardé. Le 26 septembre 2019, dix heures après le début de la catastrophe, l'incendie de

l'usine rouennaise semble enfin sous contrôle mais le combat des habitants, lui, ne fait que commencer.

26 septembre 2019, 14 heures. Depuis le début de la matinée, Gérald Le Corre, inspecteur du travail et militant à la CGT, échange avec les travailleurs de la métropole encore en poste. Il est en alerte sur la situation des salariés de la TCAR, les Transports en commun de l'agglomération rouennaise, qui roulent en continu depuis le début de la matinée. Il retrace : « *Les conducteurs se plaignaient de maux de tête, de nausées, de vomissements. Finalement, le syndicat a réussi à organiser un droit de retrait pour les salariés en difficulté en tout début d'après-midi.* » Des conducteurs vont s'arrêter, d'autres vont donc continuer à travailler jusqu'au soir. Plusieurs salariés de la TCAR font partie de la patientèle de Franck Prouhet, médecin généraliste à Canteleu, petite ville voisine de Rouen, qui déplore aujourd'hui : « *Au final, 446 salariés ont signalé une intoxication à l'infirmerie. Le Samu a même envoyé une antenne au dépôt de bus. Dans mes patients, j'en ai vu plusieurs qui se mettaient à siffler en respirant. Certains ont fait un syndrome de Brooks, c'est-à-dire qu'ils ont développé un asthme sans antécédents lié à une exposition à une pollution. Un mois après, une quarantaine était encore en arrêt de travail. Et depuis, il n'y a pas eu de suivi spécifique de ces travailleurs.* »

« Le vendredi, j'ai laissé ma fille aller à l'école, comme beaucoup de monde à cette distance de Rouen. Mais le soir, j'étais en boucle, je me disais : "Qu'est-ce que j'ai fait, qu'est-ce que j'ai fait ?" »

Christophe Holleville, habitant de Forges-les-Eaux

16 h 25. Le préfet de Normandie, Pierre-André Durand, dit en conférence de presse regretter la décision des personnels de la TCAR : « *Je ne me l'explique pas. [...] Il n'y a aucun motif à faire valoir un mouvement de retrait, ce n'est pas justifié d'après moi.* »

27 septembre 2019. Dans l'après-midi, Christophe Holleville, qui habite à Forge-les-Eaux, à une quarantaine de kilomètres de Lubrizol, fait une crise d'asthme, la première depuis sa petite enfance. En rentrant de l'école, sa fille se plaint : sa gorge lui pique. Il voit rouge.

28 septembre 2019. Christophe Holleville se rend à la gendarmerie de Forges-les-Eaux à la première heure. Le père de famille a totalement changé d'approche : « *Le premier jour, je me suis dit : "C'est comme ça, on n'y peut rien."* Le vendredi, j'ai laissé ma fille aller à l'école*, comme beaucoup de monde à cette distance de Rouen. Mais le soir, j'étais en boucle, je me disais : "Qu'est-ce que j'ai fait, qu'est-ce que j'ai fait ?" Alors j'ai décidé au troisième jour de tenir mon rôle de père : je suis allé porté plainte. Et pas contre X, contre Lubrizol ! » Dans les jours qui suivent, il invite ses voisins à faire de même et crée une association réunissant les victimes éloignées de Rouen :

l'Union des victimes de Lubrizol. Il y consacre encore aujourd'hui une grande partie de ses journées.



Nettoyage d'un bassin près de l'usine Lubrizol, le 29 septembre 2019, à Rouen — Photo Derajinski Daniel/Abaca.

30 septembre 2019. Comme les autres enfants de l'agglomération, la fille de Simon de Carvalho, père de famille qui habite dans un appartement à 1,5 km de l'usine, retourne à l'école à Rouen ce matin-là. L'établissement sera finalement évacué dans l'après-midi « *à cause des odeurs insupportables* ». Le lendemain, quatre autres établissements seront évacués pour les mêmes raisons. Ce n'est pas la seule trace de l'incendie. Comme dans tout Rouen, des morceaux du toit amianté de Lubrizol seront retrouvés le jeudi qui suit dans la cour de l'école de la fille de Simon de Carvalho.

En fin d'après-midi. Avec des riverains, Gérald Le Corre tente de lancer une contre-expertise citoyenne pour mesurer l'impact sanitaire de l'événement. Ils demandent l'aide d'experts venus de toute la France, notamment de la sociologue Annie Thébaud-Mony, spécialiste du travail et des expositions à des substances polluantes. Celle-ci se souvient : « *Avec cet incendie, on n'a pas eu de "toxicité aiguë" comme disent les autorités. On n'a pas eu de substances directement mortelles comme à Bhopal*, où les gens tombaient comme des mouches. Mais on a des preuves très fiables qui montrent que pour certains polluants, les risques sont avérés même à faible dose d'exposition. Vu les symptômes respiratoires et les malaises dans la population, cet incendie nécessitait avec certitude un suivi sanitaire précis.* »

L'avocate rouennaise Saliha Blalouz, qui a oublié un biberon de son lait maternel au frigo, le fait analyser pour le comparer au lait tiré après l'incendie

1^{er} octobre 2019. À Rouen comme à Grandpuits, les militants écologistes et syndicalistes ont l'habitude de travailler ensemble. Un véritable groupe de travail citoyen est en train de se constituer, notamment dans ces communautés. *Gérald Le Corre* décrit : « *On voulait pouvoir répondre point par point aux autorités. On a d'abord listé l'ensemble des toxiques qui n'étaient pas recherchés, à tort, dans les prélèvements. On s'est renseigné ensuite sur les appareils de mesure utilisés et on a vu que leur sensibilité était trop faible. Ces appareils permettent de savoir si on dépasse ou pas un seuil de référence, mais ne donnent pas de concentrations assez précises.* » Dans l'après-midi, le préfet de Normandie Pierre-André Durand tient une conférence de presse où il tente à nouveau de rassurer les populations sur les risques sanitaires liés à l'incendie. Pendant cette conférence, on apprend qu'« *on ne détecte aucune fibre d'amiante sur les surfaces. Et, dans l'air, le niveau est extrêmement faible* ». Très vite, des médecins mettent en doute ces résultats et la façon dont les tests ont été effectués. Selon un rapport réalisé en juin 2021 pour le Sdis 76, le service départemental d'incendie et de secours de Seine-Maritime, et révélé par le média d'investigation *Le Poulpe*, en réalité, au moins 250 millions de milliards de fibres d'amiante ont été libérés dans l'atmosphère pendant l'incendie. Des millions de milliards de fibres non détectées dans le cadre des mesures réalisées à l'époque, donc. Or, l'amiante, cette « fibre tueuse », est interdite en France depuis 1996 parce que cancérogène et mutagène même à faible exposition. Ce mardi soir, plusieurs milliers de personnes défilent à Rouen. Sur les pancartes, on peut lire : « *Marre de se faire enfumer ! Rendez nous notre air normalement pollué.* »



Une ferme recouverte d'hydrocarbures suite à l'incendie de l'usine Lubrizol, près de Rouen — Photo Emmanuelle Thiercelin/Divergence-images.

2 octobre 2019. Vu la stratégie des autorités, le dernier espoir de transparence sanitaire est conservé dans le frigo de femmes allaitantes, notamment l'avocate rouennaise Saliha Blalouz, qui a oublié un biberon au frais. Elle va à la fois avoir de bons réflexes et la détermination pour mener à bien ses analyses. Elle passe une série de coups de fil pour savoir comment s'assurer que ses analyses soient fiables et les moins contestables. Elle retrace : « *J'ai interrogé l'Agence régionale de santé, qui ne m'a jamais répondu. J'ai contacté mon généraliste et plusieurs médecins, tout le monde était démunie sur ce sujet. J'ai fini par trouver quelqu'un, un biologiste du CHU de Rouen que je ne connaissais pas du tout, qui a accepté d'organiser le prélèvement et les analyses dans des conditions médicales et devant huissier. Il m'avait prévenu qu'on ne pourrait pas en tester cinquante, il était en mesure de faire une dizaine de*

tests. » L'avocate dépose alors une annonce sur Facebook : elle cherche des femmes allaitantes qui seraient d'accord pour faire tester leur lait. Elle va recevoir des dizaines d'appels.

7 octobre 2019. Les prélèvements de lait sont effectués devant huissier au CHU de Rouen. Ils seront suivis d'une seconde session le 23 novembre. Trois molécules (le toluène, l'éthylbenzène et le xylène), marquant la pollution aux hydrocarbures, sont testées dans ces prélèvements, ainsi que dans des échantillons de lait maternel tirés avant l'incendie et conservés dans des frigos et qui peuvent servir de valeur de référence. Franck Prouhet détaille : « *Les trois molécules choisies sont assez faciles à détecter, et elles ont une toxicité avérée chez les nourrissons. Elles favorisent les leucémies, entre autres.* » L'avocate n'a pu nous communiquer les résultats, qui ont été versés à l'instruction. Mais Franck Prouhet l'assure : on constate clairement des pics au moment de l'incendie, par exemple une multiplication par sept du taux d'éthylbenzène dans certains échantillons. Pendant son audition à l'Assemblée nationale, l'ancienne ministre de la Santé Agnès Buzyn rejettera la validité de ces mesures. Selon elles, elles seraient « *impossibles à interpréter, car les effectifs et le nombre de prélèvements par femme sont trop limités* ». Du pain bénit pour Lubrizol, qui cite directement Agnès Buzyn [dans une infographie](#) publiée sur son site internet et destinée à montrer que son incendie n'a eu aucun impact sanitaire.

Il aurait fallu un suivi sanitaire pour pouvoir détecter une éventuelle hausse des maladies. Ça n'a pas été fait et c'est désormais trop tard

11 octobre 2019. Un « comité pour la transparence et le dialogue » est mis en place par les autorités, pour réunir les élus concernés, des représentants de Lubrizol et de Normandie Logistique, l'usine voisine, certaines organisations syndicales, les services de santé et des représentants du monde agricole. Il ne manque pas quelqu'un ? Si, si. Les collectifs de sinistrés ne sont pas conviés. Gérard Le Corre, qui s'est carrément vu refuser l'entrée ce jour-là, note amèrement aujourd'hui : « *Les deux délinquants potentiels ont été invités, mais pas les victimes et pas ceux qui travaillent jour et nuit sur le sujet.* » Après un peu de négociations, les riverains et victimes seront conviés aux réunions suivantes et tenteront de faire entendre leur voix. L'une de leurs principales demandes sera toutefois rejetée, regrette aujourd'hui Christophe Holleville : « *On se bat depuis le début pour avoir un vrai suivi sanitaire. Beaucoup d'élus nous l'ont promis le cœur sur la main les jours qui ont suivi l'accident. Mais ils n'ont rien fait.* » Le problème est le suivant : il n'existait pas de registres des cancers et malformations dans les zones touchées par l'incendie. Il aurait fallu en créer un en urgence, pour pouvoir détecter une éventuelle augmentation des cas dans les années suivantes. Ça n'a pas été le cas, et c'est maintenant trop tard. La sociologue Annie Thébaud-Mony ne décolère pas et cite de nombreux exemples étrangers où ce genre de suivi a été utile et révélateur. Ainsi, à New-York, le Mount Sinai Hospital suit depuis

septembre 2001 plus de 28 000 personnes rescapées de l'explosion du World Trade Center mais exposées aux fumées de cet incendie. Ces personnes ont un suivi médical rapproché et on sait maintenant qu'elles sont déjà plus nombreuses que la moyenne à avoir déclaré certaines maladies, notamment des cancers. Si la même chose arrive à Rouen, les autorités sanitaires françaises ne seront pas en mesure de le détecter.

14 octobre 2019. Les entreprises Lubrizol et Normandie Logistique sont chargées par la préfecture de faire réaliser avant le 25 octobre 2019 des prélèvements dans l'air et dans le sol pour détecter d'éventuelles pollutions. Car oui, la loi française est ainsi faite : c'est au délinquant environnemental supposé de s'assurer que sa propre pollution n'a pas trop eu d'impacts. Quels risques prend-on avec de telles façons de faire ? On a maintenant la réponse. En juin 2020, le comité de transparence apprendra que le prestataire choisi a tout à fait malencontreusement détruit l'ensemble des échantillons collectés. Il a fallu recommencer les tests en juillet 2020... Ces prélèvements tardifs, forcément beaucoup moins pertinents, montreront tout de même une pollution aux métaux lourds et en substances cancérigènes marqueurs de combustion en 137 lieux différents autour du panache. Selon le prestataire auteur de cette étude, ces mesures ne permettent toutefois pas de conclure avec certitude à une « *imputabilité à l'incendie* ».



Citoyens, militants et politiques manifestent dans les rues de Rouen, le 1^{er} octobre 2019 — Photo Olivier Saint-Hilaire/Haytham-Réa.

13 décembre 2019. Le préfet de Seine-Maritime, Pierre-André Durand, donne son autorisation à la réouverture de Lubrizol. En dépit du bon sens, vu la situation décrite par nos confrères du Monde à l'époque : « *Tous les fûts contenant des produits dangereux et endommagés n'ont pas été évacués. L'exploitant ne s'est pas encore conformé à l'arrêté de mise en demeure signé par le préfet le 8 novembre et exigeant notamment de Lubrizol de se doter de systèmes de détection incendie – qui faisaient défaut le 26 septembre – dans les stockages extérieurs ou de renforcer les dispositifs de confinement des eaux d'extinction. Un audit sur les risques d'intrusions [...] manque aussi à l'appel.* »

27 février 2020. Le procureur de la République de Paris met en examen Lubrizol France pour « exploitation non conforme d'une installation classée ayant porté une atteinte grave à la santé, la sécurité ou dégradé substantiellement la faune, la flore, la qualité de l'air, du sol ou de l'eau » et pour « déversement de substances nuisibles ». Un an plus tard, le média d'investigation normand *Le Poulpe* révèle que le préfet de Normandie a adressé ensuite aux collectivités locales touchées une proposition de processus d'indemnisation à l'amiable. La métropole Rouen Normandie et la ville de Rouen ont choisi de porter plainte et se porter parties civiles. Mais le président de la région Normandie, Hervé Morin, a lui accepté cette proposition préfectorale. Il demande 1,3 million d'euros et s'engage en échange, au nom de la région, à renoncer à toute poursuite judiciaire. Le président du département de Seine-Maritime, Bertrand Bellanger, a fait de même, contre seulement 114 000 euros. En mars 2021, il reviendra sur cette décision et se portera finalement partie civile.



« Cette manœuvre dilatoire aura permis à Lubrizol de retarder les investigations nécessaires. »

Extrait du communiqué de l'Union départementale CGT de Seine-Maritime

Août 2020. Lubrizol dépose une requête en nullité pour annuler sa mise en examen. Elle dénonce le manque d'impartialité et de neutralité des inspecteurs du service des installations classées qui sont intervenus pour dresser le procès-verbal d'infraction après l'incendie. Selon plusieurs proches du dossier, cette demande n'a quasiment aucune chance d'aboutir. Elle va en revanche retarder encore un peu plus les investigations judiciaires.

Mars 2021. Lubrizol reçoit deux amendes pour des infractions constatées lors de la dépollution de son site. On lui reproche les odeurs atroces qui se sont échappées jusqu'à l'évacuation des derniers fûts de produits chimiques, mais aussi des légèretés graves en termes de sécurité. Le montant des amendes ? Tenez-vous bien : deux fois 1 500 euros.

30 juin 2021. La cour d'appel de Paris rejette la requête de Lubrizol. Dans un communiqué transmis par Gérard Le Corre, l'Union départementale CGT de Seine-Maritime se satisfait de cette décision « *qui doit permettre d'avancer vers un procès pénal contre la multinationale pollueuse* ». Mais elle remarque : « *Cette manœuvre dilatoire aura permis à Lubrizol de retarder les investigations nécessaires.* » L'enquête va enfin commencer, les suies et le panache sont déjà loin. 📌